

LETTRE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING À M. RENÉ PEYRE, PRÉSIDENT DE L'UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, PARIS, PALAIS DE L'ÉLYSÉE, JEUDI 7 MAI 1981.

7 MAY 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mon cher président,

- Si depuis 1946 la façon de commémorer le 8 mai a varié tant de fois c'est qu'aucune formule n'a semblé jusqu'ici pleinement satisfaisante. Tout le monde s'accorde sur les principes et convient que la commémoration de l'Armistice de 1945 doit être organisée en vue de permettre la présence du plus grand nombre d'anciens combattants. Mais les jugements divergent dès qu'il s'agit de fixer les modalités les plus propres à faciliter cette participation. Toutes les solutions ont été expérimentées : le 8 mai a été commémoré le dimanche qui le suit, puis à sa date, puis le deuxième dimanche de mai, enfin à nouveau à sa date.

- Il semble que depuis quelques années une -majorité se soit dégagée pour que le 8 mai soit fêté à sa date. Deux problèmes subsistent toutefois : - faut-il faire du 8 mai un jour férié et chômé comme ce fut le cas de 1953 à 1959 ?

- - convient-il d'organiser les cérémonies en fin de matinée ou en fin de soirée ?

- Le Général de Gaulle qui avaient tiré les leçons de la période de 1953 à 1959 avait décidé que le 8 mai ne serait ni férié ni chômé et que les cérémonies auraient lieu en fin d'après-midi puisque la ranimation de la flamme à l'Arc de Triomphe ne peut être envisagée que le soir. Cette double décision a semble-t-il eu pour effet d'entraîner une participation populaire plus importante que dans le passé.

- Vous insistez, ainsi que M. Dom, auprès de moi avec beaucoup de force et de conviction pour que l'organisation des cérémonies du 8 mai fasse l'objet d'une nouvelle modification qui prenne en-compte l'évolution de nos habitudes sociales.

- Je suis tout à fait disposé à ce que cette question fasse l'objet d'une concertation entre les pouvoirs publics et les associations afin d'aboutir à une solution acceptée par les uns et par les autres.

- Sachez que l'ancien Brigadier du 2ème Dragon qui, après être entré dans Constance, y apprit le 8 mai 1945 la nouvelle de la signature de l'Armistice, ne peut que partager la préoccupation de ses camarades anciens combattants qui est de donner le plus d'éclat possible à des cérémonies qui doivent être l'occasion de rassembler les générations dans la ferveur et le recueillement.

- Veuillez agréer, mon cher président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et bien cordiaux.\